DEPARTEMENT de l'EURE

COMMUNE :

SAINT–THURIEN

Sur l'ensemble du territoire communal

Euclyd Eurotop

Yves DELAVIGNE - Richard DODELIN
Christian GILLE - Sylvain HENNOCQUE
Dominique PFAFF - Joel QUENOUILLE
Géomètres - Experts Associés

57 ROUTE DE LISIEUX
SAINT GERMAIN VILLAGE - BP 302
27503 PONT AUDEMER CEDEX
TEL. 02.32.41.12.23
TELECOPIE 02.32.42.13.66
EMAIL : cabinet@triplet.geometre-expert.fr

Successeurs du Cabinet TRIPLET

CARTE COMMUNALE

Pièce n°1–1
PARTI d'AMENAGEMENT

Procédure de Carte Communale

Prescrite le : 20.05.2011

Approbation municipale le : 27.03.2015

Approbation préfectorale le : 22 MAI 2015

PREFECTURE DE L'EURE R.F. 096

Signature du Maire :

Cachet de la mairie :

MAIRIE DE SAINT-THURIEN (EURE) R.F.

D 012053 – Octobre 2014

<u>Maîtriser l'urbanisation future et la cibler dans les pôles bâtis dont les enjeux de préservation sont limités</u>

Poursuivre le processus d'urbanisation amorcé en favorisant la densification des tissus déjà urbanisés de manière à pouvoir répondre aux besoins identifiés sans nuire aux enjeux de préservation

Limiter la consommation d'espace et les besoins en déplacement en stoppant tout processus d'urbanisation nouvelle dans les secteurs les plus isolés et les moins constitués en raison des enjeux de préservation et/ou de risques présents.

<u>Assurer la pérennité et le développement de l'activité agricole</u>

Préserver les zones de culture en raison de leur forte valeur agronomique et de leur sensibilité paysagère et les secteurs de transition et de respration paysagère aux abords des hameaux

Protéger les corps de ferme en activité en stoppant tout processus d'urbanisation au sein des périmètres de protection qui leur sont affectés

Maintenir le réseau de vergers pour valoriser la production et la biodiversité

Préserver les zones de prairies

<u>Mettre en valeur les identités locales et les "patrimoines" verts et bâtis</u>

Préserver les secteurs de qualité paysagère et/ou écologique reconnu comme composante de la trame verte et bleue locale
– Secteur de qualité paysagère et écologique (bois, lisières, parc du château, vallée)
– Préserver les continuités écologiques constituées par les bois et leurs lisières
– Préserver la zone humide de la vallée pour son rôle dans les équilibres écologiques et hydrauliques

Préserver le patrimoine bâti emblématique en raison de son intérêt architectural, historique ou identitaire et veiller à la préservation de ses abords

Préserver les coupures vertes et agricoles qui confortent l'identité de chaque groupe bâti et améliorent l'accessibilité aux espaces naturels

Conserver les vues remarquables qui s'offrent sur l'église de Saint–Opportune la Mare et Trouville la Haule ainsi que les vues remarquables de la vallée de la Seine

<u>Garantir un cadre de vie agréable et sécurisé pour les futurs habitants</u>

Exclure toute urbanisation des zones de risques naturels (ruissellements, remontées de nappes phréatiques, submersion marine, cavités souterraines)

